

L'indexation n'est pas en soi une mauvaise chose. C'est ainsi que l'indexation de la taxe sur les revenus personnels a été instaurée sur l'initiative de M. Robert Stanfield pour protéger les contribuables contre l'inflation et inciter le gouvernement à mieux gérer les impôts et à être plus discipliné. Le gouvernement n'était pas censé profiter de l'inflation en percevant automatiquement des impôts supplémentaires auprès des contribuables qui avaient obtenu une augmentation de salaire pour faire face à l'inflation. En indexant l'impôt sur les revenus personnels, le gouvernement se forçait à mieux gérer l'économie pour pouvoir collecter davantage d'impôts, augmentation qui traduirait une véritable augmentation des salaires réels. Les députés savent que le gouvernement fait tout son possible pour se débarrasser du système d'indexation de l'impôt sur les particuliers et que l'opposition officielle fait de son mieux pour l'en empêcher.

Les conséquences de l'indexation des taxes sur l'alcool sont exactement à l'opposé de celles de l'indexation de l'impôt sur les revenus personnels. Le gouvernement profite d'une formule qui vise à protéger les consommateurs contre l'inflation et la mauvaise administration des impôts. En indexant les taxes sur les biens, le gouvernement protège ses recettes et il taxe les gens sur l'inflation sans même demander l'avis du Parlement. Ce faisant, il contribue à accentuer encore davantage le flou qui empêche la population de voir que le gouvernement n'a pas de politique de lutte contre l'inflation.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a dit qu'il s'agissait ni plus ni moins que d'une taxe proportionnelle. J'aimerais dire deux mots au ministre, des pourcentages avec lesquels le Canadien moyen est aux prises actuellement. Désormais, les Canadiens qui souhaitent s'acheter une maison—achat dont rêvent tous nos concitoyens mais qu'ils n'effectueront probablement jamais étant donné les politiques libérales—n'ont d'autre choix que celui de contracter des hypothèques à des taux de près de 20 p. 100. Leurs concitoyens appelés à renouveler des hypothèques de deux, quatre ou cinq ans se retrouveront au pied du mur et obligés de verser des mensualités doubles de ce qu'elles étaient auparavant. Si ce fardeau supplémentaire se révèle trop accablant, il leur faudra se départir de leur maison de rêve ou bien être saisis par leurs créanciers, les banques. C'est ce qui s'est produit dernièrement à Toronto, où plus de 3,000 personnes ont été littéralement expulsées de leur maison par les taux d'intérêt onéreux. Guère étonnant que le Canadien ordinaire prenne de temps à autre un petit verre pour se calmer les nerfs. Mais même cela, les libéraux ne le lui permettront pas non plus.

Voici une autre donnée sur laquelle le ministre des Finances devrait réfléchir un peu. Depuis 1960, le nombre des faillites s'est hissé jusqu'à des sommets inacceptables en accusant une augmentation de 758 p. 100. Ce pourcentage ne comprend pas le nombre de commerces qui ont fait faillite, mais ceux qui, ne s'étant pas prévalus de la loi sur la faillite, se sont retrouvés entre les mains d'un syndic de faillite autorisé à liquider leurs biens pour rembourser les créanciers garantis, ou qui ont simplement fermé boutique parce qu'ils n'arrivaient pas à surmonter la situation. Il n'est point étonnant que des milliers de travailleurs et de commerçants, pour sauvegarder leur situation financière, émigrent massivement aux États-Unis.

J'ajouterai ici que ce bastion financier des entreprises canadiennes se verra peut-être sous peu dans l'obligation de fermer

### *Taxe d'accise*

ses portes. La situation s'explique bien sûr par le traitement préférentiel dont jouissent les sociétés canadiennes aux dépens de leurs contreparties américaines avec le Programme énergétique national. Les libéraux provoquent un mouvement de rессac aux États-Unis, mouvement dont les répercussions se feront bientôt sentir chez les entreprises canadiennes, si l'on ne renonce pas vite au Programme énergétique national. En fin de compte, les entreprises canadiennes ne sauront plus où s'installer. Elles auront émigré aux États-Unis où le climat économique et politique est plus favorable. Mais elles souffriront là aussi, car les sociétés américaines installées au Canada ont été fort maltraitées par le gouvernement libéral. Voilà de la réciprocité sous une forme tout à fait différente, et pour laquelle seule les libéraux sont à blâmer.

Je voudrais en revenir pour un instant à la question des faillites. Depuis le début de 1980, il y a eu jusqu'ici quelque 27,000 cas de faillites personnelles. Comment les libéraux peuvent-ils encore songer à retourner le fer dans la plaie en relevant de façon astronomique le prix des spiritueux, du vin et de la bière? Quels autres produits chercheront-ils encore à indexer bientôt?

Les libéraux semblent avoir désespérément besoin d'argent. Ce n'est que maintenant qu'ils s'aperçoivent qu'ils ont largement dépassé la mesure et que le parti conservateur avait tout à fait raison de vouloir réduire le déficit dont les libéraux et les néo-démocrates sont responsables. Ce n'est que maintenant que le parti libéral essaie de ramener ses dépenses à un niveau acceptable.

Désormais, ils ont recours à tous les moyens qu'ils peuvent imaginer pour extorquer le Canadien ordinaire. La rapacité des libéraux commence à s'exercer au niveau provincial où ils tentent par de nouveaux programmes de péréquation d'extorquer aux provinces de l'Ouest une partie des profits qu'elles ont réalisés grâce à leurs ressources. Les provinces se sont bien sûr vite rendu compte de cette ruse fédérale et elles font des pieds et des mains pour conserver leurs nouvelles richesses. C'est pourquoi les libéraux ont de nouveau semé la division. Il y a d'abord eu la constitution, ensuite le programme énergétique national, et maintenant c'est le programme de péréquation. Entre-temps ils exploitent les Canadiens ordinaires en prélevant des impôts dissimulés sur les boissons.

Ils continuent à se montrer aussi âpres au gain. Nous voyons dans ce bill de nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz. Les effets désastreux que ces nouvelles taxes auront sur le secteur pétrolier et gazier, ainsi que sur les entreprises de service du secteur énergétique, ont été très bien expliqués par bon nombre de mes collègues hier et mardi dernier au cours du débat sur ce bill. Je m'en tiendrai donc à la motion 22 du bill.

J'ai déjà dit au début de mon discours que l'indexation des taxes était une mesure discriminatoire. Elle n'est pas discriminatoire seulement parce qu'elle affecte le travailleur canadien ordinaire mais aussi par la façon dont elle s'applique aux différents articles du sous-groupe des boissons.

Au cours des audiences du comité, le ministre des Finances a reçu des mémoires de l'Association des brasseries du Canada. Ces mémoires démontraient assez clairement que les taxes d'accise instaurées en avril 1980 avaient eu pour résultat de favoriser la consommation de spiritueux au détriment de la bière et du vin. Cela est bien démontré par les statistiques. De 1974 à 1980, les pourcentages d'augmentation annuels de la